Si l'attitude de Legier lui avait apporté des sympathies, celles-ci se détournèrent de nouveau du commissaire lorsqu'il fut forcé d'exécuter à la date du 22 décembre la fameuse loi sur l'emprunt forcé.

Des diverses classes en lesquelles furent répartis les contribuables, la seizième est des plus suggestive. Nous y avons relevé le nom de Michel M. parmi les 29 « prêteurs » dont nous avons déjà parlé à la page 456 du premier volume de cette collection. Notre ancêtre dut signer 2 000 livres. (11)

Peu à peu — comme tous les bourgeois, vrais profiteurs de la Révolution de 1789 — Mullendorff se faisait au nouveau régime, important de France non seulement des draps et des « rouenneries », mais également les idées généreuses de l'ère naissante.

Déjà en 1797 il n'avait pas refusé une nomination d'assesseur du juge de paix ainsi que, en 1798, celle de membre du tribunal de commerce. (12)

Nos commerçants d'alors s'habituèrent si bien à la nouvelle garnison que lorsqu'en 1806 on retira les 59e et 60e régiments de ligne, on parlait de « ruine totale » d'une ville qui ne comptait qu'à peine 9 000 habitants. Dans le but de prévenir cette catastrophe, le maire J. B. *Servais* sollicita du préfet *Lacoste* « d'affecter la forteresse de Luxembourg pour contenir un dépôt de prisonniers de guerre. »

C'est ainsi qu'un certain nombre d'officiers hessois furent envoyés à Luxembourg et que M. se vit attribuer le 14 décembre un major *Dœrnberg*. (13) Les Hessois étant à considérer comme ôtages et à traiter sur le même pied que les officiers français des grades respectifs, il s'ensuivit que pendant toute l'année où dura le logement, les officiers allemands eurent l'occasion de nouer des relations bien trop cordiales avec la population. Sinon, comment expliquer qu'en 1814 les mêmes Hessois, lorsqu'ils faillirent prendre la ville par surprise, eussent trouvé avec une relative facilité des traîtres parmi les Luxembourgeois ?

Quelles têtes auront-ils faites, en février 1814, les deux beaux-pères : Michel Mullendorff, en reconnaissant « son » officier de 1806 en la personne du général von Dœrnberg, commandant les troupes assiégeantes et Nicolas *Schrobilgen*, ayant également donné l'hospitalité à un de ces officiers hessois et envoyant maintenant son fils à la tête de la garde civique porter secours à la minuscule garnison française*).

Lorsque M. décéda le 3. 9. 1814, il comptait parmi les douze négociants les plus importants de la ville.**) Des sept négociants en gros de sa branche, il avait été le seul à traiter exclusivement avec la France.

---

*) Cf. fasc. 1er de la Biogr. Nat., p. 25.

**) D'après un rapport que le maire Servais fit le 11. 10. 1810, sur sa demande, au préfet Lacoste, M. gagnait 6000 francs par an avec un chiffre d'affaires de 100 000 francs. (14)